

Le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ? Pistes de recherches sur l'institutionnalisation du paysage

Évelyne Gauché

Volume 15, Number 1, May 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035734ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gauché, É. (2015). Le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ? Pistes de recherches sur l'institutionnalisation du paysage. *VertigO*, 15(1).

Article abstract

Countless studies have been done in Western countries on landscape, be they about its materiality, social representations, or the public policies to which it is the object. In contrast, other than their material dimensions, the social representations of the landscape, have been much less studied in the Southern countries, while landscape policies are virtually non-existent, and thus so are studies about them. Nevertheless, the western concept of "landscape" is infiltrating the countries in different ways, with the current development of an International Convention of the Landscape, modeled on the European Convention of Landscape (Florence, 2000), process that has not been studied yet. That is what leads us to question about the ways landscape can exist in the Southern countries as an object of public policies. In this article, we ask what landscape means through the prism of its institutionalization in the Southern countries, where cultures are often very different from those of Western countries. To address this question, we use an approach that considers landscape as a complex of interrelated dimensions, including material, ideal (representations) and Political (the dimension of the action). This reflection will lead us to propose research paths dealing with the implications of transferring this model.



Évelyne Gauché

Le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ? Pistes de recherches sur l'institutionnalisation du paysage

Introduction

- 1 « *Si je parle de paysage ici au Maroc, on va se moquer de moi* » ! Cette réponse d'un géographe marocain à la question de savoir si les services étatiques de l'aménagement avaient des préoccupations paysagères permet d'introduire le questionnement qui sera l'objet de cet article : le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ? Si oui, pour qui et comment, et les politiques publiques s'en sont-elles saisies ? Dans les pays occidentaux¹, la prise en compte du paysage dans les politiques publiques est désormais bien avancée. Le paysage est devenu « un outil institutionnel de l'aménagement de l'espace » (Donadieu, 2007), tandis que l'Europe se situe, selon A. Berque (1989), dans la phase finissante de la « transition paysagère »². Les sociétés occidentales sont caractérisées par un phénomène d'« empaysagement » se traduisant par la « banalisation de l'invocation du paysage et du souci paysager dans toute forme d'intervention » (Debarbieux, 2007). Qu'en est-il dans les pays du Sud, entendus comme l'ensemble des pays émergents et en développement ? À la suite de F. Tomas (1994) qui voit dans le paysage un « concept fondamental de la modernité occidentale inventé à la Renaissance » et en référence aux travaux d'A. Berque (2000) pour qui il est « un attribut du paradigme occidental moderne-classique », distinguant des civilisations « paysagères » et « non paysagères »³ (Berque, 1995), défendant aussi que « la notion de paysage n'existe ni partout ni toujours » (Berque, 2009) et n'est qu'une cosmophonie parmi d'autres (2007), nous posons la question de savoir comment les sociétés du Sud considèrent la notion de paysage à travers le prisme de son institutionnalisation. Si le paysage paraît *a priori* absent des préoccupations des politiques publiques des pays du Sud, il n'en reste pas moins que la multiplication de leurs demandes d'inscription de « paysages culturels » sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1995 et surtout depuis le début des années 2000⁴, témoigne d'un intérêt pour la question paysagère et de l'émergence de réflexions sur le sujet qui ne leur est donc plus inconnu, ne serait-ce que pour la rédaction des dossiers de candidature. Mais surtout, le récent projet de Convention mondiale, du paysage actuellement en préparation impulse l'élaboration d'un processus d'institutionnalisation du paysage sur le modèle européen - celui de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2000) - posant ainsi la question du transfert de modèle du Nord au Sud dans des contextes culturels complètement différents.
- 2 L'institutionnalisation du paysage est entendue ici comme le processus visant à l'élaboration de politiques publiques qui lui sont spécifiquement destinées, c'est à dire ayant une intention paysagère, qu'il s'agisse de politiques paysagères ou d'un volet « paysage » au sein d'une politique sectorielle. Selon l'article 1 de la Convention Européenne du Paysage, les politiques paysagères (ou politiques du paysage) sont entendues comme « la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage », celui-ci étant défini dans le même article comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Le processus d'institutionnalisation du paysage implique en effet que ce dernier soit identifié, défini et reconnu en tant qu'objet dans les représentations sociales, tout au moins celles des acteurs politiques. En Europe, il est désormais considéré, à la suite de la Convention, comme le cadre de vie des populations. À l'inverse, la question de l'institutionnalisation du paysage dans les pays du Sud a donné lieu à peu d'études ; c'est ce

qui nous conduit dans cet article à lancer quelques pistes de recherches pour en comprendre à la fois les modalités ou, selon les cas, l'inexistence, ainsi que les implications.

- 3 Ces pistes de recherche s'appuient sur un positionnement scientifique qui considère le paysage comme un complexe (Gauché, à paraître), soit « un ensemble cohérent d'éléments divers, le plus souvent abstraits, qui, par suite de leur interdépendance, constituent un tout plus ou moins cohérent » (TLF⁵). Le complexe interrelie ce que nous considérons comme les trois dimensions du paysage : sa matérialité (dimension matérielle), les représentations sociales dont il est l'objet (dimension idéelle) et l'action qui lui est destinée (dimension praxéologique, constituée ici par l'action paysagère intentionnelle, c'est-à-dire l'action Politique⁶). Si les deux premières composantes ont fait l'objet, à des périodes diverses, de travaux scientifiques de même que, dans une moindre mesure, leurs interrelations, ce n'est pas le cas de l'action, action paysagère qui reste encore peu connue dans les pays du Sud. L'entrée dans ce complexe est donc ici la dimension de l'action. L'action publique paysagère s'effectue non seulement en lien avec le donné paysager matériel auquel elle s'applique, mais surtout avec les représentations sociales du paysage : les représentations sont en effet « le moteur de l'action » (Luginbühl, 2012). Ceci trouve écho dans les travaux de sciences politiques qui s'interrogent sur l'articulation entre la production des idées et leur institutionnalisation sous la forme d'instruments de politique publique (Fouilleux, 2000).
- 4 Comprendre ce processus dans les pays du Sud nous amène ainsi à nous interroger corrélativement sur le sens que prend la notion de paysage dans ces pays, à qui le modèle européen est proposé - voire imposé. C'est pourquoi le premier temps de la réflexion s'attachera d'une part à exposer le bagage scientifique existant à partir duquel aborder le paysage dans les pays du Sud, organisé selon les trois composantes du complexe-paysage, et d'autre part à présenter la diversité du sens que peut prendre la notion de paysage à travers les mots pour le dire dans les langues du Sud (à partir de trois exemples). Il sera ensuite mis en évidence les différentes formes d'action paysagère déjà existantes dans ces pays, pour terminer l'analyse par l'examen des processus en cours d'institutionnalisation du paysage sur le modèle européen. Les pistes de recherche proposées, susceptibles d'articuler les trois composantes du complexe-paysage, seront présentées dans la discussion conclusive de l'article.
- 5 Le travail s'appuie essentiellement sur une recherche bibliographique et webographique, mais il a été aussi étayé par divers entretiens exploratoires visant d'une part à appuyer le propos sur quelques cas concrets (entretiens sur les mots signifiant paysage dans trois langues du Sud : arabe, berbère, chinois) et d'autre part à préciser les informations obtenues au cours de la recherche documentaire sur la place éventuelle du paysage dans les politiques publiques (entretiens informatifs auprès de divers acteurs professionnels et institutionnels de différents pays du Sud). Les modalités de ces entretiens seront précisées au fil du texte.

Qu'est-ce que le paysage dans les pays du Sud ?

- 6 L'étude des travaux existants sur le paysage dans les pays du Sud à la lumière des trois composantes du complexe-paysage révèle un intérêt ancien pour la dimension matérielle de ce dernier, une attention beaucoup plus récente portée à l'étude des représentations sociales du paysage dans les sociétés du Sud, et le faible nombre de travaux portant sur la place du paysage dans les politiques publiques de ces pays. En effet, si *les* paysages des pays du Sud ont été étudiés depuis longtemps par la géographie classique des tropicalistes, ruralistes ou géomorphologues, la question *du* paysage dans représentations sociales des Sud est une thématique de recherche émergente, et celle de son institutionnalisation tout à fait novatrice. Cependant, les approches restent encore en majorité le fait de chercheurs du Nord, les préoccupations sur le paysage émanant pour l'essentiel des pays industrialisés, aussi bien sur le plan scientifique que politique.

Une thématique de recherche en développement

Sur la matérialité : de nombreux travaux révélant des paysages en transformations rapides

- 7 Les travaux réalisés sur les paysages des pays du Sud sont nombreux. Les premiers à s'y intéresser furent les géographes européens, et notamment français. Que ce soit en Asie des moussons (Raison, 1984 ; Le Bourdieu, 1978 ; Gourou, 1936 ; Roquebain, 1935, 1929), en Afrique (Pélissier, 1980, 1966 ; Sautter, 1962) ou en Amérique latine (Dollfus, 1965 ; Moral, 1961 ; Monbeig, 1952 ; Walle, 1942), ils abordaient les paysages et les sociétés qui les ont construits en transposant la démarche de la géographie physique ou rurale, notamment française, de l'époque (Bréelle, 2002). Insistant sur les liens particulièrement forts entre les sociétés rurales et leurs milieux, ils révélaient aussi les relations entre les transformations des paysages et la déstructuration des sociétés traditionnelles.
- 8 Ces travaux consacrés à la dimension matérielle du paysage furent largement renouvelés depuis, par les agronomes (Morlon P., 1992, dans les Andes) et agro-économistes sur les paysages et systèmes de production (Ducourtieux et al., 2008 ; Ducourtieux, 2006, au Laos), par les géographes sur les dynamiques des paysages et des espaces ruraux – tels qu'en Afrique (Andrieu, 2009 ; Gauché, 2002 ; Nicolaï, 1996 ; Rakoto, 1995 ; Tchawa, 1991) ou en Asie (Robert, 2011 ; Hinwinckel et al., 2009 ; Smadja, 2003 ; Landy, 1994) – montrant les transformations rapides de ces paysages et les dégradations environnementales qui y sont associées, sous l'effet de l'intégration des territoires aux dynamiques socio-économiques globalisantes. S'y ajoute encore l'intérêt porté au paysage dans le cadre de l'élaboration de diagnostics environnementaux et de la gestion d'unités de conservation (Verdum et al., 2012, au Brésil).

De plus en plus de travaux mettent en évidence la richesse des représentations sociales du paysage, très différentes de celles de l'Occident

- 9 Depuis l'interrogation posée par C. Levi-Strauss, P. Descola et B. Glowczeski-Barker en 1991, « *Les sociétés exotiques ont-elles des paysages ?* », de plus en plus nombreux sont les travaux qui témoignent à la fois de la diversité et de la spécificité des sensibilités paysagères, ou encore de « l'expérience paysagère » (Dérioz, 2012), dans des cultures où le mot lui-même, dans son acception occidentale, n'existe pas, ou plutôt pas exactement (Ellison, 2011 ; Baridon, 2006 ; Pérez, 1998).
- 10 C'est en Asie orientale que les recherches sur les représentations du paysage sont les plus développées, grâce en particulier aux travaux d'A. Berque (1995 ; 1986) non seulement au Japon,⁷ mais aussi en Chine, qu'il qualifie de « civilisations paysagères ». Il montre notamment l'émergence du terme *shanshui* (littéralement « des montagnes et des eaux ») dans la poésie chinoise au 4^e siècle, la richesse des nuances sémantiques pour désigner le paysage en fonction des ambiances, l'influence du taoïsme sur la dimension spirituelle et symbolique de celui-ci ou encore la diffusion des valeurs paysagères chinoises dans toute l'Asie orientale comme en Occident (Berque, 2012, 2010). De manière générale, la montagne jouit de représentations positives, que ce soit en Chine comme le montrent les travaux sur l'esthétique chinoise (Kovacs, 2009 ; Hu-Sterk, 2004 ; Jullien, 1991 ; Cheng, 1989), ou dans le monde Hindou où la dominance du sacré (Smadja, 2003 ; Kinsley, 1995) conduit à y voir la demeure des « dieux du sol » (Schlemmer, 2012). Les travaux des anthropologues ont également insisté sur la dimension symbolique et cosmologique du paysage en Asie, vu comme le lieu de circulation d'une force vitale, le *qi*, selon la conception taoïste de l'univers (Evrard, 2006 ; Mac Donald, 1999 ; Izikowitz, 1987). Cette dimension se retrouve dans toute l'Asie dans la conception des jardins (Vandermeersh, 2000).
- 11 Des travaux récents se sont également intéressés aux représentations sociales du paysage dans la culture arabo-musulmane, qui entre également dans la catégorie des « civilisations paysagères » d'A. Berque (1995). Ils montrent dès le 10^e siècle une sensibilité paysagère se dégageant des descriptions des géographes arabes (Miquel, 1980) comme des poèmes « floraux » des Maures d'Espagne (Lévi-Provençal, 1996), ou encore l'existence au 16^e siècle d'une véritable culture paysagère chez les Timurides et les Moghols du Baburnama⁸ en Asie

centrale (Constans, 2009). Le paysage est, chez ces derniers, polysensoriel, « artialisé » et expression d'un symbolisme religieux (caractère sacré de l'eau qui donne la vie, le jardin irrigué étant la symbolisation du Paradis) et politique (la montagne comme symbole du pouvoir), modèle paysager qui s'est ensuite transformé au contact de la culture et des paysages indiens (esthétisation du fleuve et du lac, dépassement de la répugnance des eaux stagnantes). Dans la lignée des travaux engagés en Europe par Y. Luginbuhl (1995), L. Latiri (1999) montre, à partir de l'étude de la société oasienne du Sud tunisien, l'existence de deux modèles paysagers antagonistes : le modèle « paradisiaque » exaltant l'arbre et l'eau vive, largement fondé sur les descriptions coraniques du Paradis, et le modèle « défaitiste » ayant émergé face à la dégradation du paysage oasien du fait de la crise économique locale, dans un contexte de développement du tourisme et d'influence de la culture occidentale. Au Sahara, A.M. Frérot (2011), met en évidence les représentations zoomorphes que les nomades ont du paysage de leur désert : en lien avec la nécessité de s'orienter dans une logique de mobilité, ils réalisent une assimilation du relief à la morphologie du chameau (animal à la base de l'économie locale) afin de transformer le paysage désertique en un univers maîtrisé donc familier et sécurisant.

12 Les travaux sur les représentations sociales du paysage se développent également en Amérique latine - notamment au Brésil (Verdum et al., 2012 ; Nogueira da Silva Cavalcante Alves, 2006 ; Pétry, 2003) - parmi lesquels des travaux en littérature espagnole (Colin, 2009, sur la Colombie), ainsi qu'en Afrique (Caillault et Marie, 2009). Au Cameroun, M. Paupert (2011) met en évidence chez les populations des Hautes Terres de l'ouest, une conception stéréotypée du paysage héritée de la colonisation, réappropriée et reproduite depuis, et qui inspire un marquage intentionnel de la matérialité paysagère : les différents groupes sociaux agissent volontairement sur le visible dans l'intention de conforter leur position de pouvoir, d'affirmer leur présence et leur identité. D'un point de vue méthodologique, l'auteur montre aussi les difficultés d'approcher le paysage dans des sociétés n'ayant pas de mot pour le dire.

Très peu de travaux sur l'action paysagère

13 En dehors des travaux sur les paysages culturels inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Salin, 2007 en Argentine ; Han, 2006 en Chine ; Demelenaere, 2005 en Ethiopie) très peu nombreuses sont les recherches portant sur l'institutionnalisation du paysage au sein des politiques publiques nationales des pays du Sud. Des réflexions se font cependant jour sur la question chez les architectes du paysage dans les pays concernés⁹, telles que sur l'évaluation des paysages comme instrument de planification territoriale en Uruguay (Soba Giordano, 2012), ou chez les géographes, comme en témoignent les réflexions sur le projet de paysage à Madagascar (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiatsoa, 2008), la valorisation paysagère du littoral tunisien (Jaballah, 2010), ou plus généralement le Maghreb ainsi que le montre le colloque qui s'est tenu au Maroc à Beni Mellal en 2008, dont l'objectif était de voir l'opérationnalité du paysage dans les politiques d'aménagement en France et au Maghreb¹⁰.

14 Plus spécifiques du monde anglo-saxon et souvent du domaine de l'architecture du paysage, y compris par des chercheurs du Sud, les approches du *cultural landscape* s'attachent à montrer les valeurs, les enjeux et les modalités de gestion et de préservation des paysages (Taylor et Lenon, 2012 ; Taylor, 2010, 2009), qu'ils fassent - UNESCO (Natsuko et Tiamsoon, 2008), monuments historiques (Muangyai, 2008 ; Logan, 2005) - ou non (Shinawatra, 2012 ; Giannecchini et al., 2007 ; Sinha et Ruggles, 2004) l'objet d'un classement¹¹. Dans ce dernier cas, il s'agit pour les auteurs de montrer les atouts de certains paysages du point de vue de leur exceptionnalité, et de formuler des préconisations quant à leur protection, sans que celle-ci soit institutionnalisée.

15 Si des réflexions se font jour sur la question de l'action paysagère dans les pays du Sud, il s'agit cependant, surtout de travaux ponctuels, un véritable champ de recherches n'ayant pas encore émergé sur la question.

16 Le peu de travaux sur l'action paysagère dans les pays du Sud semble y refléter le peu d'intérêt des politiques publiques pour le paysage. Cependant, le projet de Convention mondiale du paysage ainsi que l'analyse de plusieurs sites internet d'associations d'architectes du paysage de divers pays du Sud permettent néanmoins de constater qu'un transfert du

modèle européen d'action paysagère est en voie de s'opérer. Ainsi, la notion, dans son sens occidental, est actuellement sur le point d'y percoler sous l'impulsion des organisations internationales. Or, on constate un décalage entre les conceptions du paysage qui prévalent à son institutionnalisation et celles des sociétés auxquelles ces modalités d'institutionnalisation (voir troisième partie) sont proposées voire imposées. Il est ainsi nécessaire, pour étudier les processus d'institutionnalisation du paysage dans les pays du Sud, de connaître le contexte culturel et représentationnel dans lequel s'effectue ce transfert de modèle, dont l'application n'est donc pas le produit d'une construction endogène à ces pays. Ces processus vont nécessairement donner lieu à la mise en confrontation de représentations sociales pouvant être très éloignées les unes des autres (*celle* des pays émetteurs du modèle et *celles* des pays récepteurs). Autrement dit, s'interroger sur l'institutionnalisation du paysage dans les pays du Sud conduit à s'intéresser - au sein de la composante *représentations* du complexe paysage - au sens donné au terme « paysage » dans ces pays, dans les langues de ces derniers, et aux représentations qu'il - ou plutôt le ou les mots utilisés pour le dire - véhicule(nt). En effet le terme *paysage* n'existe pas forcément, ou bien s'il existe, il ne renvoie pas nécessairement à la même réalité qu'en Occident. On peut ici reprendre l'interrogation que pose P. Descola (2012), dans sa série de cours au Collège de France dédiés au paysage, au sujet des sociétés exotiques : « à quoi se réfère-t-on lorsque l'on parle de paysage ? Peut-on généraliser cette notion au-delà des cultures qui ont élaboré des représentations picturales ou littéraires paysagères (...) ? »

Les mots pour signifier paysage dans quelques langues du Sud

- 17 Qu'entend-on par « paysage » dans les sociétés du Sud ? Quels sont les mots utilisés par les sociétés du Sud pour signifier la notion de paysage, et quelles représentations véhiculent-ils ? Est-ce que le sens de *ce que nous appelons paysage* dans les langues occidentales (*paysage* en français, *paisaje* en espagnol, *landscape / scenery* en anglais, *landschaft* en allemand, *landschap* en néerlandais, *etc.*), sens qui est véhiculé par les organismes internationaux, est conforme aux conceptions spécifiques des aires culturelles et linguistiques auxquelles elles sont imposées ? Nous abordons ici la question linguistique à travers trois langues : le chinois, l'arabe et le berbère¹². Ces réflexions pour une approche langagière du paysage sont le fruit d'un travail bibliographique ainsi que d'un ensemble d'entretiens semi-directifs exploratoires réalisés auprès de catégories socio-professionnelles diversifiées, en arabe dialectal et en berbère (respectivement au nombre de 15, regroupant agriculteurs, ouvriers, commerçants, employés, enseignants, femmes sans emploi) dans le Rif oriental au Maroc, ainsi qu'en français auprès de Chinois vivant en France (14 entretiens menés auprès d'étudiants de géographie de l'université de Tours, de français à l'Institut chinois de Touraine et de deux professeurs de chinois dans ce même Institut). Ces entretiens¹³, pour le moment exploratoire, dans lesquels il était demandé aux interviewés ce que signifiait, pour eux, le mot paysage dans leur langue, visaient non pas à mettre en évidence les différences représentationnelles du paysage en fonction du profil des personnes interrogées et à comparer les discours, mais à ouvrir une première approche sur le sens de ce terme¹⁴. Il en ressort que le terme paysage recouvre des sens très divers, qui peuvent être bien différents de ceux qu'il prend dans les langues occidentales.

Plusieurs mots en chinois, révélant richesse des nuances et une sensibilité particulière aux ambiances du paysage

- 18 Il existe en chinois de nombreux mots pour signifier « paysage ». Leur emploi varie en fonction des caractéristiques du paysage considéré, de l'ambiance qu'il dégage ou encore de l'appréciation esthétique qui en est faite par l'observateur. Tous les mots suivants possèdent, parmi d'autres, dans le Grand Ricci (Institut Ricci, 2001)¹⁵, le sens de paysage.
- 19 *Shanshui* (*shan* : montagne et *shui* : eau) désigne un paysage composé de montagnes et d'eau. Il fut le premier mot ayant signifié « paysage », apparu dans la poésie chinoise au 4e siècle (Berque, 2009 ; Escande, 2005) lorsque les élites se sont mises à considérer « la nature » comme objet de jouissance esthétique, et à jouer les ermites pour aller s'y plonger (Berque, 2011). *Fengjing* associe *feng* (vent), et *jing* (scène, lumière du soleil). Le vent est formé par un écoulement de l'air ; dans un sens élargi, il signifie ainsi « l'environnement », puisque l'air est partout dans l'espace (Li, 2004). Il désigne donc un paysage dans sa globalité : « *fengjing*

*c'est tout ce qui est autour de nous » ; « c'est tout ce que l'on regarde, mais avec l'idée de beau et de naturel ». Jjingguan (jing : scène, guan : regard) est le paysage façonné par les aménageurs et les paysagistes. Le terme a été créé par un botaniste japonais en 1902 afin de traduire le mot allemand *landschaft* en japonais¹⁶. À l'origine, il désignait plutôt un paysage végétal. Devenu une notion géographique dans les années 1920, il est entré dans le domaine de la sociologie urbaine au Japon dans les années 1930. Il faut attendre 1979 pour qu'il soit officiellement adopté dans la langue chinoise et enregistré dans le grand dictionnaire Cihai¹⁷ (1936 pour la première édition). Il est aujourd'hui largement adopté par les géographes, les sylviculteurs, les architectes et les paysagistes (Li, 2004). Dans le langage courant, « *jingguan* désigne quelque chose d'artificiel ». *Jingxiang* (jing : scène, xiang : image), est un mot du registre littéraire employé « pour désigner quelque chose qui dure, qui donne une impression très forte... quelque chose de très beau, de grandiose, comme par exemple la vue du sommet d'une montagne ». Il est à distinguer de *jing se* (jing scène, se couleur), qui s'applique à une scène de durée limitée et insiste sur la beauté et les couleurs : « c'est un mot à connotation positive, utilisé pour décrire un paysage avec des couleurs, comme par exemple un coucher de soleil » ; « c'est très beau, mais juste un moment ; on dirait par exemple : 'regarde dans cette direction, là c'est très beau' ».*

20 La Chine, qualifiée de « civilisation paysagère » par A. Berque (1995) - mais aussi, pour faire la distinction avec les sociétés de l'« Europe moderne », de « société à *shanshui* », concept qu'il applique à l'Asie orientale pré-moderne (Berque, 1989) - dispose donc d'une grande richesse de vocabulaire pour signifier ou désigner le paysage, comparativement aux langues européennes, vocabulaire qui révèle une subtile sensibilité aux ambiances que le paysage dégage.

Deux mots en arabe

21 En arabe littéraire, deux mots signifient « paysage » : *mandar* et *mech'had*¹⁸. Le premier vient de *nadara*, qui signifie « voir », et le second de *chahada*, « regarder », « contempler », « être témoin de quelque chose ». (Mounged, 1972).

22 D'après le Dictionnaire *Lisân al-'arab* (Ibn Manzur, 1290), *mandar* signifie littéralement « ce que tu vois, et qui te plaît ou ne te plaît pas », et *mech'had* « spectacle », « présence des hommes », « rassemblement de personnes ». Si les deux termes sont traduits généralement par « paysage », le premier d'usage plus courant désigne une vue générale, « qui se trouve devant soi », qui possède un caractère de fixité et est appréciée esthétiquement, même si certains locuteurs (en arabe dialectal) reconnaissent qu'un *mandar* n'est pas forcément beau. *Mech'had* désigne plus précisément une « scène » où se déroule une action de durée déterminée, « dans laquelle il se passe quelque chose à un moment donné », évoquant un spectacle et désignant « quelque chose de plus précis que 'mandar', qui est plus vague ».

23 D'après L. Latiri (2004), ces termes trouvent leur origine dans les textes des géographes musulmans - *mandar* dès le 8e siècle, *mech'had* au 14e siècle - et ne renvoient à aucun moment à une représentation picturale, mais désignent « le statut objectif du paysage qu'analyse le géographe ». Aujourd'hui, le choix du terme à utiliser fait débat chez les géographes, ainsi que l'ont observé également El Hannani et al. (2009), mais il semblerait malgré tout que *mech'had* soit plus utilisé que *mandar*.

Pas de mot en berbère

24 Le berbère en revanche (le cas étudié est le *tarifit* ou rifain) ne dispose pas de mot signifiant paysage. D'après El Hannani et al. (2009), il est « quasiment introuvable dans la langue amazigh ». Disons même qu'il n'existe pas.

25 Les diverses propositions des locuteurs berbérophones pour traduire le terme arabe *mandar* (*mech'had* est beaucoup moins connu) sont néanmoins révélatrices de leurs représentations de ce mot. Ainsi, ils suggèrent généralement *khzrath*, qui signifie « vue », « regard » (mais aussi « pensée, avis, opinion ») et est l'équivalent du mot arabe *nadara* (vue), ou plus rarement *azri*, « ce qui est vu, spectacle, beauté ». D'autres propositions optent pour *tabeâ* mais qui est le mot arabe signifiant « nature », ou bien *barra* terme arabe signifiant « dehors », mais pouvant aussi être utilisés dans le sens de « nature » ou de « campagne », ou encore *laâroubia* mot arabe

signifiant également la « campagne ». D'autres enfin optent pour *touzizout* (« la verdure », « ce qui est vert », sachant par ailleurs que la distinction entre le vert et le bleu n'existe pas en berbère, mais rapporté au paysage le mot prend le sens de « vert »), ou encore l'expression *ijn haj dasabhan* (« quelque chose de beau »), un beau paysage étant assimilé à un paysage où la nature est fortement présente.

26 Ces représentations de ce qu'est le paysage compris à partir du terme arabe *mandar* – vue, beauté, nature, verdure, campagne - renvoient clairement au modèle paradisiaque mis en évidence dans la culture arabo-musulmane par L. Latiri (2001).

27 Ces quelques exemples pris dans trois langues différentes montrent que le terme paysage prend, dans la culture chinoise comme arabo-musulmane, des sens pouvant être très éloignés de celui que les langues occidentales lui donnent, en particulier par la prise en considération de nuances apportées par les ambiances qui s'en dégagent, l'inclusion de la notion de temps ou de durée, ou encore la présence ou non d'hommes réalisant une action. À l'inverse, certaines langues comme le berbère ne possèdent pas le mot, ce qui ne signifie pas pour autant l'absence de sensibilité paysagère chez ces populations. Dans ce contexte de représentations sociales du paysage très culturellement marquées, si l'institutionnalisation du paysage ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où le paysage est constitué en objet défini, quelles sont les formes existantes de prise en compte du paysage dans les politiques publiques des pays du Sud ?

Le paysage dans les politiques publiques des pays du Sud : une action publique paysagère embryonnaire

28 Les politiques paysagères territorialisées – c'est à dire ayant pour cadre le territoire à des échelles multiples et s'appliquant à tous les types de paysages (remarquables comme du quotidien et dégradés) - qui constituent ce que nous considérons comme le niveau le plus abouti de l'institutionnalisation du paysage sont visiblement encore inexistantes dans les pays du Sud. Cependant, quelques formes spécifiques d'institutionnalisation existent, à des degrés divers selon les pays. Elles sont présentées ici à travers une proposition de catégorisation fondée sur le degré de prise en compte du paysage qui se dégage des cas évoqués. Elles témoignent du contenu actuel de la composante *action* du complexe paysage dans les pays du Sud. L'action publique paysagère n'y est ainsi pas totalement absente, même si tel qu'elle existe actuellement, elle est très éloignée du modèle européen.

29 Du point de vue méthodologique, les différents pays figurant dans les exemples mentionnés dans l'analyse qui suit correspondent à ceux sur lesquels il a été possible de trouver des informations sur la place du paysage dans les politiques publiques des Sud, que ce soit dans la littérature scientifique, mais qui est peu abondante sur le sujet, que sur des sites internet professionnels (en particulier ceux des associations d'architectes paysagistes), au cours d'une recherche fouillée effectuée dans diverses langues (français, anglais, espagnol, portugais). La recherche documentaire a été complétée par des informations recueillies selon deux modalités :

- auprès de divers acteurs professionnels et institutionnels, rencontrés à trois occasions : une journée organisée à Aubervilliers le 18 février 2012 par les émigrés originaires de Figuig (Maroc) pour le développement local de l'oasis (Fédération des Associations de Figuig en France, 2012), le Salon international de l'agriculture marocain (SIAM) de Meknès, du 24 au 28 avril 2013, et le colloque *Landscape and Imagination*, organisé par le réseau UNISCAPE¹⁹ à La Villette du 2 au 4 mai 2013 ; ces trois événements ont permis de rencontrer des acteurs du développement local et du monde agricole marocain²⁰, des professionnels du paysage (marocains, brésiliens, argentins et chinois), des étudiants en paysage (brésiliens, mexicains, chinois) ainsi que des représentants de l'IFLA ;
- par courriel auprès d'associations d'Architectes Paysagistes (ABAP, Brésil ; APP, Pérou ; CAAP, Argentine ; SAP, Colombie ; SAPEMA, Bolivie ; SAPM, Mexique ; SVAP, Venezuela²¹ ; AAPM, Association des architectes paysagistes du Maroc ; ATIP, Association tunisienne des ingénieurs paysagistes), mais aussi de l'IFLA et des responsables de la coordination de la LALI²², ainsi que de l'ICOMOS²³ ; ces échanges visaient notamment à comprendre les processus d'élaboration de la Convention

Internationale du Paysage et des chartes nationales du paysage réalisées ou en projet dans différents pays.

- 30 Dans les deux cas, les entretiens (au nombre de 34, d'une durée de 5 à 30 minutes) ou les échanges par courriels étaient à visée informative, donc non systématisés par une grille, et adaptés à chaque interlocuteur en fonction des informations recherchées. Les questions posées avaient pour but, même si pour certains acteurs il a été recueilli leur vision du paysage, non pas d'analyser et de comparer les discours (ce qui sera approfondi dans une publication ultérieure), mais de préciser, d'actualiser ou de vérifier les informations trouvées sur les sites internet, et d'obtenir des informations complémentaires concernant d'éventuelles politiques paysagères dans les pays concernés²⁴.

Quelques politiques paysagères nationales spécifiques

- 31 Il existe en Chine et au Pérou, des types de politiques paysagères que l'on qualifiera de spécifiques, c'est à dire non territorialisées mais portant sur un objectif particulier correspondant à des procédures de protection ponctuelles (Davodeau, 2009), dans le cas présent la protection de certains types de paysages. Le paysage est spécifiquement désigné comme l'objet à protéger, elles émanent de l'acteur public et sont traduites par des lois ou règlements.
- 32 Les Parcs Nationaux chinois désignés sous l'expression de *zhongdian fengjing mingshengqu*, « Zone d'Intérêt Paysager et Historique d'importance nationale », protègent un type de paysage particulier et propre à la Chine, les *mingsheng* (« sites pittoresques célèbres »), qui font référence à ce que l'on peut considérer comme un modèle paysager standardisé, fruit d'une construction héritée de plusieurs siècles. Le terme correspond aux paysages qui ont été décrits comme beaux et peints par les artistes de la dynastie Tang et Song (618-1279), puis visités par les voyageurs nobles et lettrés de l'époque classique, aux 15^e et 16^e siècles (Magrat, 2004 ; Oakes, 1998). Il s'agissait pour ces derniers de regarder une vue (*jing*) bien définie et établie sur un paysage connu (Brook, 1998), moyen d'affirmer leur appartenance à une élite sociale (Leicester, 2008). Considérés comme « représentatifs des paysages chinois » (Han, 2006), les *mingsheng* correspondent le plus souvent au *shanshui*, mais peuvent aussi comporter des éléments construits tels que monastères, pagodes, palaces, parcs, terrasses, manoirs, etc. (Li Wenfang, 1987), le plus souvent issus de la période impériale, prestigieuse, de la Chine. C'est autour de la revalorisation de ces *mingsheng*, en filiation directe avec les pratiques touristiques héritées de la noblesse, que l'État chinois a entrepris de construire les sites officiels du tourisme, à partir des années 1970. Il s'agissait de produire un regard standardisé sur des paysages sélectionnés mis au service de la propagande et de la légitimation du pouvoir (Petersen, 1995 ; Xiao et Hua, 1992 ; Shangdong, 1988), certains étant même élevés au rang de sites d'éducation patriotique (Oakes, 1998, pour le Guizhou). En 1982, l'État créa ainsi le système chinois de parcs nationaux, au nombre de 187 en 2005 (Han, 2006). Ces sites sont classés, délimités, catalogués et approuvés par le gouvernement. Les propositions de nomination de territoires à ce titre sont faites par le Ministère de la Construction de la République Populaire de Chine (IUCN, 1992). Malgré l'instrumentalisation politique du paysage au profit du pouvoir en place, il s'agit donc bien d'une politique paysagère spécifique, le paysage faisant l'objet d'une protection particulière émanant de politiques publiques nationales.
- 33 Le cas du Pérou est également intéressant à travers les catégories de « Paysage culturel archéologique » et de « Réserves paysagères ». Ces initiatives manifestent cependant d'un degré d'institutionnalisation très limité du paysage. Le « paysage culturel archéologique » (*Paisaje Cultural Arqueológico*) désigne le paysage hérité de la période préhispanique. Il a été défini dans le « *Reglamento Nacional de Investigaciones Arqueológicas* » en 2000, manifestant la première intégration officielle du paysage à une loi nationale (Ecos del Paisaje, 2010). Cependant, si en 2005 fut établie la Direction des Paysages Culturels (qui dépend aujourd'hui du Ministère de la Culture créé en 2010), ayant pour objectif l'élaboration d'une législation spécifique en la matière, seul le paysage culturel archéologique est reconnu institutionnellement, le paysage culturel restant défini à partir

du seul fait archéologique de la période préhispanique (*Ibidem*). La catégorie de « Réserve paysagère » (*Reserva Paisajística*)²⁵ fut créée par la loi sur les Aires Naturelles Protégées (*Ley de Áreas Naturales Protegidas*) de l'IRENA²⁶ en 2001, et désigne une catégorie qui cherche à rendre compatible la protection du paysage avec divers usages, correspondant à la catégorie « Paysage protégé » de l'UICN (Lucas, 1992). Il n'en reste pas moins que, malgré l'existence de ces deux catégories, le paysage reste totalement absent de la Politique nationale de l'Environnement, approuvée en mai 2009 par le ministère de l'Environnement (Ecos del paisaje, 2010).

34 Ainsi, le paysage peut-être est institutionnalisé sous certaines formes, mais il n'est pas, pour l'instant, visé par des politiques paysagères élargies et territorialisées.

Le paysage, un mot de passage dans des textes juridiques ou législatifs

35 Le paysage peut également être présent ponctuellement dans des textes juridiques ou législatifs, mais sans qu'il fasse l'objet de dispositions particulières. C'est notamment le cas dans le cadre de législations sur l'environnement ou le patrimoine. Le terme *paysage* apparaît parmi d'autres à la manière de ce que l'on propose d'appeler un « mot de passage » : un mot auquel il est fait allusion, souvent au sein d'une énumération, sans que le contenu en soit défini, ou qu'il soit spécifiquement visé par ces lois.

36 C'est ainsi le cas au Mexique, où a été promulguée en 2003 la *Ley para el desarrollo forestal Sustentable* (Loi pour le développement forestier durable), inscrite dans l'article 27 de la Constitution mexicaine, qui mentionne simplement, dans son article 7, parmi sept autres, le paysage comme un service environnemental produit par les écosystèmes forestiers en vertu de sa fonction de récréation (Cámara de Diputados del H. Congreso de la Unión, 2013). En Algérie (Djelal et Sidimoussa, 2009), le terme paysage apparaît aussi dans la législation sur l'environnement : la loi du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme a pour objet « la préservation de l'environnement, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique » (loi n° 90-29, article 2), et la loi du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral prévoit que l'État et les collectivités territoriales doivent « classer dans les documents d'aménagement du littoral comme aires classées et frappées des servitudes de *non aedificandi* les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel et touristique ». Également, celle du 19 juillet 2003 (loi n° 03-10) « relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable » élargit le dispositif de classement des aires protégées aux « monuments naturels » ainsi qu'aux « paysages terrestres ou marins protégés ». Si de nombreux termes sont définis dans ce dernier texte (aire protégée, espace naturel, écosystème, environnement, développement durable, etc.), le paysage n'en fait pas partie. Et dans ces différents textes, il est simplement mentionné sans plus d'attention spécifique.

37 Cette présence allusive du paysage dans la législation peut concerner également les discours des acteurs de l'aménagement. Le terme est d'ailleurs souvent confondu avec celui d'environnement, comme l'ont amené à le constater les entretiens semi-directifs menés auprès de membres d'associations de développement local, des services agricoles et d'acteurs institutionnels marocains sur l'intérêt porté au paysage au Maroc : « *cela dépend de ce que vous entendez par paysage. Si vous voulez dire l'environnement, alors oui, on se préoccupe de l'environnement au Maroc* » (Directeur de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Ifrane, interrogé à Aubervilliers) ; « *Le paysage, pour moi c'est l'environnement* » (un agronome de Rabat, SIAM) ; « *Le paysage, oui on le prend en compte. On doit étudier les impacts environnementaux de tout ce qu'on fait* » (un fonctionnaire de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Al Hoceima, SIAM).

Le paysage, un grand absent des textes officiels

38 Le plus souvent, le paysage est absent des textes juridiques ou législatifs, comme des rapports divers des services de l'État. Au Maroc, le terme est magistralement absent des 75 pages du Rapport National 2009 sur les *Objectifs du millénaire pour le développement*, publié par l'État

en 2010, qui comporte pourtant un chapitre intitulé « Assurer un environnement durable », et un autre sur l'« Impact du changement climatique ». Il est également absent du « projet de loi-cadre portant Charte de l'Environnement et du Développement Durable²⁷ » de 2012. Il n'est d'ailleurs pas inclus non plus dans le Plan Maroc vert, nouvelle politique agricole du Maroc depuis 2008, ainsi que nous l'a confirmé le ministre de l'Agriculture à l'occasion du SIAM : « *Le Plan Maroc Vert aujourd'hui c'est un plan strictement agriculture. C'est-à-dire que l'essentiel pour nous, c'est l'économie d'eau, c'est le respect de l'environnement. Le principe du Plan Maroc Vert c'est qu'aucune filière n'est exclue* ». Le paysage ne fait en effet l'objet d'aucune institutionnalisation au Maroc, ainsi que El Hannani et al. (2009) l'ont également souligné : il est « quasiment inexistant comme outil d'action territoriale dans les instances responsables des politiques d'aménagement du territoire du Maroc ». Cette observation d'un paysagiste d'Azilal, recueillie au SIAM, va dans le même sens : « *Au Maroc, on parle beaucoup plus d'environnement que de paysage. Chez nous, on n'a pas encore ce souci du paysage. Les priorités sont autres. C'est une question de luxe, le paysage* ». Le constat est identique dans de nombreux autres pays. À l'échelle des pays andins, l'Observatoire du paysage andin, situé à l'Université Jaume I de Castellón, en Espagne, souligne que « sa présence dans le débat public est minime » et signale par exemple l'inexistence de la dénomination « paysage » dans la législation nationale du Chili (Alfaro, 2011).

39 Pour le moment, le paysage apparaît donc très peu présent dans les politiques publiques des pays du Sud. Cependant, son institutionnalisation sur le modèle européen est actuellement en gestation sous la pression des organisations internationales, alimentée par des réflexions déjà bien avancées dans certains pays.

Le paysage à l'occidentale, une notion en transfert : des politiques paysagères territorialisées en gestation sur le modèle européen

40 Si les préoccupations pour l'environnement ont émergé dans les pays du Sud au milieu des années 1970, il faut attendre le début des années 1990 pour voir apparaître les prémices d'une attention portée au paysage. Deux dates clefs semblent avoir joué un rôle moteur dans le processus de construction de ces réflexions : 1992 avec l'introduction de la catégorie « Paysages Culturels » dans la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et la Conférence de Rio de Janeiro sur le développement durable, puis 2000, année la Convention Européenne du Paysage (entrée en vigueur en 2004). Les associations nationales d'architectes paysagistes, en particulier celles affiliés à l'IFLA (*International Federation of Landscape Architects*)²⁸ - sont les moteurs de ces réflexions et de leur diffusion dans les pays concernés, leur objectif étant ensuite de les répercuter dans les législations nationales et d'éveiller la prise de conscience des populations locales. Le continent où le processus semble le plus avancé est l'Amérique latine.

Le projet de Convention Mondiale du Paysage

41 L'établissement d'une Convention Mondiale du Paysage (ILC : *International Landscape Convention*) est actuellement en projet afin de favoriser la prise en compte du paysage à l'échelle internationale sur le modèle de la Convention Européenne (Dower, 2008). Les réflexions ont débuté en 2006 à la suite de la constitution du RECEP-ENELC, réseau européen du paysage pour l'application de la Convention Européenne²⁹ (RECEP-ENELC, 2011). En préparation depuis 2011 à l'initiative de la l'IFLA et de l'UNESCO, elle figura comme l'un des objectifs du sommet international Rio+20 de 2012, qui devait en recommander l'élaboration. Au Congrès International de l'IFLA qui eut lieu en septembre 2012 au Cap fut ratifié un document intitulé « *Towards an International Convention* ». Son élaboration s'effectue en partenariat avec de nombreuses organisations inter-gouvernementales³⁰ et en collaboration avec des organisations nationales, ONG et universités. L'IFLA est convaincue qu'une Convention internationale est nécessaire pour encourager une approche holistique et stratégique du paysage, face aux nombreux changements (climatique, urbanisation, dégradation des ressources, érosion de la biodiversité, etc.) qui altèrent la qualité de vie et celle des paysages du quotidien (Moore, 2012).

42 Considérant le paysage comme un facteur clef du développement durable des territoires, elle a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement durable des paysages de l'ensemble du monde, à travers l'adoption de conventions du paysage nationales, qui reconnaissent la diversité et les valeurs de tous les paysages » (IFLA, 2011). Elle considère les paysages de « tout l'espace, autant rural qu'urbain, sauvage qu'artificiel, appréciés et mémorables tout autant que mal aimés et dégradés », dans l'objectif de faire du paysage « un outil holistique » pour la planification et la gestion des territoires, et la mise en œuvre du développement durable, pour « une meilleure qualité de vie pour tous » (IFLA, 2011). Reconnaissant que les cultures ont des conceptions différentes du paysage, la Convention mondiale, même si elle propose une définition globale du paysage, sera caractérisée par sa flexibilité, encourageant des interprétations et applications nationales, régionales et locales de la définition du paysage.

En Amérique latine : l'Initiative Latino-Américaine pour le Paysage

43 La situation est particulièrement bien avancée en Amérique latine, où a été élaborée la LALI (*Latin American Landscape Initiative*, Initiative Latino-Américaine pour le Paysage)³¹, à l'initiative de la société civile. Le projet fut initié lors du Congrès mondial de l'IFLA de juin 2011 à Zurich (Suisse), et elle fut rédigée en 2012 en Colombie par l'IFLA et un ensemble d'associations et d'architectes paysagistes de douze pays latino-américains³², en partenariat avec la Société canadienne des Architectes paysagistes et l'ICOMOS (IFLA, 2012). Directement inspirée de la Convention Européenne du paysage, dont la définition fut adoptée officiellement par les pays latino-américains en 2006 (Benassi et al., 2006), et entrée en vigueur en 2013, la LALI est une déclaration des principes fondamentaux de la reconnaissance, de la gestion et de la protection des paysages latino-américains pour leur développement durable au profit de la qualité de vie des populations. Le paysage y est défini comme « *a space/time outcome of natural and human factors, tangible and intangible, that being perceived and modeled by people, reflect the diversity of culture* »³³. En ratifiant la LALI, les différents pays latino-américains s'engagent à rédiger, par l'intermédiaire des associations d'architectes paysagistes, leurs chartes nationale, qui peuvent comporter des adaptations locales permettant d'aborder les problématiques spécifiques à chaque pays. Ces chartes devront déboucher sur l'élaboration de politiques de paysage, dans le but de faire de celui-ci un objectif fondamental de l'aménagement.

Des initiatives nationales encore très inégales

44 Depuis 2006, en relation avec le projet de la Convention Mondiale, diverses initiatives ont déjà été prises dans plusieurs pays³⁴, et notamment en Amérique latine où nombreux sont les pays qui ont déjà rédigé leurs chartes de paysage par l'intermédiaire de leurs associations d'architectes paysagistes (tableau 1).

Tableau 1. Les chartes de paysages existantes en Amérique latine en 2013 /The existing landscapes chartas in Latin America, 2013.

Pays	Date	Charte	Rédaction
Costa Rica	2010	<i>Carta costarricense del paisaje</i>	ASOPAICO : <i>Asociacion de Paisajistas de Costa Rica</i>
Colombie	2010	<i>Carta colombiana del paisaje</i>	SAP : <i>Sociedad Colombiana de Arquitectos Paisajistas</i>
Brésil	2010	<i>Carta brasileira da paisagem</i>	ABAP : <i>Associação Brasileira de Arquitetos Paisagistas</i>
Mexique	2010	<i>Carta mexicana de paisaje</i>	SAPM : <i>Sociedad de Arquitectos Paisajistas de Mexico</i>
Argentine	2011 2011	<i>Carta argentina del paisaje</i> <i>Carta argentina del paisaje</i>	CAAP : <i>Centro Argentino de Arquitectos Paisajistas</i>

			RAP : <i>Red Argentin del Paisaje</i> , ³⁵
Bolivie	2011	<i>Carta colombiana del paisaje</i>	SAPEMA : <i>Sociedad de Arquitectos Paisajistas, Ecologia y Medio Ambiente</i>
Chili	2011	<i>Carta chilena del paisaje</i>	ICHAP : <i>Instituto Chileno Arquitectos Paisajistas</i>
Pérou	2012	<i>Carta del paisaje</i>	APP <i>Association Peruana de arquitectura del Paisaje</i>
Uruguay	2012	<i>Carta del paisaje del Uruguay</i>	AUDADP : <i>Asociacion uruguaya de Arquitectura de paisaje</i>
Venezuela	2013	<i>Carta venezolana del paisaje y de los recursos escénicos</i>	SVAP : <i>Sociedad Venezolana de Arquitectos Paisajistas</i>

45 De façon générale, ces chartes énoncent les stratégies à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de la Convention Mondiale, et prévoient notamment l'élaboration de lois sur le paysage, de chartes régionales, la création d'Observatoires nationaux du paysage et de *catálogos* de paysages (qui sont l'équivalent des Atlas de paysage en France) destinés à identifier, classer et qualifier les différents paysages des territoires nationaux. Les prescriptions et initiatives peuvent varier cependant selon les pays et les caractéristiques spécifiques de leurs paysages : restauration et valorisation des paysages pionniers au Brésil (ABAP, 2012), gestion des *paisajes verticales* et des techniques d'aménagement des versants dans les Andes péruviennes (Martínez, 2011). La charte péruvienne du paysage est d'ailleurs un peu particulière puisque fondée sur la notion de « paysages culturels » tels que définis par l'UNESCO³⁶ (2002) : elle a pour objectif de caractériser les différents *Paisajes Culturales* du territoire péruvien et leurs transformations, en vue de déterminer les modalités de gestion appropriées (Canziani, 2012). En Argentine, le paysage doit devenir une base pour la politique de régionalisation en cours au sein du pays (RAP, 2010). La Colombie prévoit la réalisation d'un inventaire des « bonnes pratiques » en matière de paysage et l'élaboration de guides stratégiques pour sa prise en compte dans la politique territoriale (SAP, 2010). Les associations d'architectes paysagistes se chargent également de la diffusion de ces réflexions et de la sensibilisation de la société au paysage par l'intermédiaire de la publication de bulletins d'information (*Paisagem escrita*³⁷ par l'ABAP³⁸ au Brésil depuis 2005, *Ecos del Paisaje*³⁹ au Pérou depuis 2010), et organisent également diverses manifestations telles que des expositions ou la publication d'ouvrages⁴⁰.

46 La situation est moins avancée sur les autres continents du Sud. Des réflexions sont en cours pour l'élaboration d'une Initiative Africaine pour le Paysage (*African Landscape initiative*). Trois groupes de travail ont été constitués en 2012 afin de travailler en 2013 à la préparation de ce texte : Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique du Nord et de l'Ouest, qui devront élaborer trois chartes de paysage à l'échelle de ces grandes sous-régions (IFLA, 2012). Les pays les constituants devront ensuite rédiger leurs chartes nationales : au Maroc, par exemple, l'AAPM⁴¹ est en train de constituer un groupe de travail dans cet objectif, et compte appuyer la future charte nationale marocaine du paysage sur l'application de la loi cadre sur l'environnement et le développement durable qui entrera en vigueur en 2015 ; mais c'est encore loin d'être le cas partout, notamment à l'échelle de l'Afrique subsaharienne. En définitive, le continent où le processus est le moins avancé est l'Asie, même si la constitution d'une Initiative asiatique pour le paysage est prévue par l'IFLA. En Chine, l'institutionnalisation du paysage ne semble pas être une préoccupation de premier plan. Cette idée a été confirmée par le Directeur de l'École d'Architecture du paysage de Pékin (interrogé à La Villette) : pour lui, il n'y a pas en Chine de politique qui intègre le paysage en dehors des parcs nationaux protégeant des *mingsheng* ; il n'y a pas non plus de réflexions sur l'établissement de chartes ou de lois concernant le paysage, comme en Amérique latine, sur le modèle de la Convention européenne, ni de grande influence des architectes du paysage

sur les politiques de l'État (*sic*). La raison en est-elle donc politique ? Serait-elle liée à la difficulté de mettre en place des processus *bottom-up* en Chine ? Si l'on en croit A. Berque (1989, p. 20), elle serait – en partie ? – culturelle, les « sociétés à *shanshui* », « n'ayant pas versé dans le dualisme sujet/objet (...), vivent encore aujourd'hui leur milieu avec une faible distanciation, alors même que la technique moderne bouleverse leur environnement objectif », et elles seraient de ce fait peu portées vers la prise de « mesures politiques qui dépasseraient un simple esthétisme dans le traitement de la crise paysagère ».

- 47 Si ces initiatives portées par les associations d'architectes paysagistes, donc la société civile, sont encore très récentes et n'ont pour le moment encore donné lieu à aucune politique publique paysagère, il apparaît que le paysage est en voie d'institutionnalisation suivant des approches mimétistes de l'Occident et surtout de l'Europe, et selon un processus *top-down* au niveau international (de l'IFLA et de l'UNESCO vers les différents pays), pour l'impulsion et le cadrage juridique des nouvelles dispositions, puis *bottom-up* au niveau des États (des associations de professionnels du paysage vers les gouvernements) pour la diffusion des préoccupations paysagères au sein de la société et l'élaboration de politiques paysagères au niveau des États. Ainsi il semble bien, pour rejoindre P. Dério (2012, p. 159) que « le paysage à l'occidentale » soit devenu « une figure majeure de la mondialisation ».

Discussion conclusive et pistes de recherche : une *proto-institutionnalisation* du paysage dans les pays du Sud ? Et pour quelles implications ?

- 48 Ironie de l'histoire, le mot paysage serait plus ancien dans certaines cultures du Sud qu'en Europe. Celle-ci serait pourtant en train, aujourd'hui, de leur faire redécouvrir autrement le paysage, ou encore leur appréciation (esthétique ?) du monde en les orientant vers un mot mondialisé, *paysage - landscape* -, qui n'a jusqu'ici quasiment pas été identifié, défini, et pris comme objet de politiques publiques dans ces pays. Quelles sont les raisons de ce désintérêt, en grande majorité, des États pour le paysage ? Il est probable que la pauvreté et le retard de développement jouent en faveur d'autres priorités que celles du cadre de vie – selon l'acception de la Convention Européenne du Paysage - des populations. Le paysage est-il alors l'apanage des sociétés développées et le produit du développement ? Pourtant, « aujourd'hui, le regard du Nord est en train de pénétrer le regard du Sud » (Pitte, 2012). Désormais motivées par le projet de Convention Internationale du Paysage, les réflexions sont en cours pour son institutionnalisation sur le modèle de la Convention Européenne. Quelles pourraient être les implications de *l'invention de l'action paysagère* à l'occidentale dans les pays du Sud ? L'action paysagère se construit en effet actuellement sur un modèle d'institutionnalisation allochtone pour les sociétés du Sud, puisque importé de l'Occident, et hérité du système de représentations sociales occidentales.
- 49 L'analyse de ce changement de regard sur le paysage actuellement en gestation peut-être effectuée dans le cadre du complexe-paysage, qui met en interrelation matérialité du paysage, représentations sociales et action paysagère. En effet, au sein de ce complexe, l'action publique à destination du paysage est indissociable des représentations sociales dont il est l'objet (en particulier de celles acteurs politiques et des populations qui le vivent et le construisent). Si l'action participe au renouvellement des processus de construction des paysages du Sud qui constituent, dans leur matérialité, le cadre de vie des populations, la territorialité de ces dernières peuvent être de ce fait modifiées. Le complexe-paysage participe en effet de la construction des territoires comme de la territorialité des populations qui y vivent, celle-ci étant entendue, au sens de Gumuchian (1991) comme faisant référence simultanément aux pratiques et aux représentations spatiales d'un groupe donné. D'où l'enjeu important que représente, dans les pays du Sud, l'institutionnalisation en cours du paysage sur le modèle occidental.
- 50 Dans les pays du Sud, la notion de paysage apparaît encore plus polysémique qu'en Europe, et renferme une grande richesse culturelle et représentationnelle, pouvant être très éloignée de la conception occidentale. Dans quelle mesure les représentations autochtones et occidentales du paysage s'hybrideront-elles ? L'action publique exerçant une influence sur le façonnement des représentations sociales, on peut se demander si l'introduction de la conception occidentale du

paysage dans les sociétés du Sud pourrait entraîner une forme d'acculturation des populations. Quelle compréhension et quelle appropriation peuvent elles avoir de ce *nouveau paysage* (au sens idéal, mais aussi matériel) ? Comment vont-elles le recevoir ? La conception occidentale du paysage (à dominante visuelle, scopique), ne risque-t-elle pas de marginaliser des conceptions indigènes du paysage, non scopiques, ou alter-représentationnelles ? Considérant que les représentations sociales du paysage participent à la construction de la territorialité – selon A.-F. Hoyaux (2009), le paysage est « effecteur et opérateur de territorialité » - celle-ci en sera-t-elle modifiée ? Au-delà, cette potentielle acculturation ne pourrait-elle pas participer, dans certains cas, d'un processus de marginalisation accrue des minorités ethniques et de leur représentation du monde, à l'instar du rôle joué, dans un autre contexte, par les espaces naturels protégés, qui ont été utilisés dans la péninsule indochinoise comme des outils de contrôle des minorités et qui ont servi à favoriser l'intégration territoriale des périphéries ? (Déry, 2008 ; 2007)

51 Deux autres interrogations découlent de ce questionnement. La première porte sur la demande sociale, en rapport avec le rôle moteur joué par les représentations sociales sur l'action : tandis que la demande sociale⁴² fut en Europe un moteur important de l'institutionnalisation du paysage (Luginbühl, 2010 ; 2001), le paysage à l'occidentale fait-il l'objet, dans les pays du Sud, d'une demande sociale, et au-delà politique, en dehors des milieux professionnels ? Dans le cas contraire, quelle est, si elle existe, la demande sociale de paysage, et quelles peuvent être les raisons de l'acceptation de ce modèle exogène par les pays du Sud ? Le paysage à l'Occidentale devenant une figure imposée de la mondialisation, par l'intermédiaire du « couple » patrimonialisation et mise en tourisme ainsi que le souligne P. Dério (2012), ces pays voient-ils dans le paysage, une nouvelle source de revenus, ce qui reviendrait, sous couvert du développement durable, à une instrumentalisation du paysage au service du développement économique ? Ceci révélerait une logique opportuniste vis-à-vis du paysage, comme en témoigne par exemple la revalorisation en cours de la caatinga du Nordeste brésilien, qui pâtit de représentations négatives, au profit de sa mise en tourisme (De Oliveira Soares, Oliveira Almeida, 2011), ou bien l'inscription de Rio de Janeiro comme « paysage culturel » sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2012 en prévision de la Coupe du Monde de 2014 (une paysagiste brésilienne de l'ABAP, interrogée à La Villette). Sans toutefois exempter les pays du Nord de semblables instrumentalisation et de problématiques similaires – ainsi que le rappellent Y. Veyret et A. Lemaître (1996), le paysage est devenu une ressource commercialisable pour les territoires, une source de revenus pour ceux qui le possèdent et un bien de consommation pour ceux qui le contemplant » -, ceci vient rappeler l'étroite imbrication entre mondialisation du phénomène touristique et processus de patrimonialisation sous contrôle occidental (UNESCO) (Lazarrotti, 2000). Si le processus d'institutionnalisation du paysage désormais en cours n'émane pas de la population prise dans son ensemble, pourrait-il aussi – et c'est là la seconde interrogation - déboucher sur des conflits : de représentations, d'aménagement, d'environnement ? En Chine, F. Han (2006) a montré comment les divergences entre les conceptions chinoises et occidentales de la nature et du paysage ont engendré des conflits dans le cadre de la gestion du Parc National de Wulingyang au Hunan, notamment en raison de l'inadaptation de la notion occidentale de « paysage culturel » - institutionnalisée au niveau international par l'UNESCO - à la conception chinoise du paysage et plus généralement au contexte asiatique dans lequel nature et culture sont indissociables et où le paysage est considéré comme fondamentalement culturel : la notion de « paysage culturel » est incomprise par les Chinois et dénuée de sens pour eux (Taylor, 2010 ; Ding, 1994).

52 Sur le plan praxéologique, enfin, se pose la question de l'application effective des nouveaux dispositifs proposés et, pour reprendre les mots de P. Donadieu (2008), « de la volonté des États de les mettre en œuvre » - d'où la pertinence de la relation représentations-action. Seront-ils réellement applicables et appliqués ? Y a-t-il, dans les pays du Sud, une réelle volonté étatique de prendre en compte le paysage dans les politiques publiques ? Pragmatiquement, on est en droit de se demander si ce modèle est véritablement applicable dans un contexte de retard de développement et, pour nombre de pays, de corruption des États, d'absence de démocratie,

ou encore de forte croissance démographique et de pression foncière liée à une urbanisation rapide, qui plus est dans des pays où le paysage semble n'être l'objet d'aucune (ou faible) demande sociale ou politique. Lorsque l'on voit les difficultés généralisées d'application ne serait-ce que des législations environnementales dans nombre de pays du Sud (Cluzel, 2011 ; Gauché, 2010 ; Djelal et Sidimoussa, 2009), on est en droit de se demander ce qu'il en sera du paysage. L'enjeu de l'institutionnalisation du paysage dans les pays du Sud tient ainsi à la volonté des États de faire appliquer les nouveaux dispositifs, et également à leur applicabilité face - si ce n'est aux représentations - aux appétits économiques de divers acteurs privés (sociétés immobilières, entreprises touristiques, etc.)... ou publics.

53 Ces pays semblent pour le moment au stade de ce que l'on pourrait appeler une *proto-institutionnalisation du paysage*, soit une institutionnalisation embryonnaire. Les formes existantes apparentées à des politiques paysagères dans certains pays sont ponctuelles, récentes, et apparaissent déconnectées des politiques d'aménagement des territoires. De façon indépendante, un processus d'institutionnalisation pensé comme tel de façon globale, qui n'est actuellement encore que sous-jacent, tente de se mettre aujourd'hui en place sur le modèle européen, sous l'impulsion de la Convention mondiale du Paysage et des organisations internationales, dont l'aboutissement serait la mise en œuvre de politiques paysagères territorialisées. Les pays du Sud pourront-ils cependant dépasser le stade de la proto-institutionnalisation ? Car le modèle du « paysage à l'occidental », ce n'est pas simplement le paysage, mais aussi la démocratie. L'un peut-il aller sans l'autre ? Paysage rime-t-il avec développement et démocratie ? Le paysage serait-il alors l'apanage des « pays sages » (Gros, 2003) ?

54 Dans les pays du Sud, oui le paysage existe, mais autrement. Le modèle occidental d'institutionnalisation du paysage doit-il alors être universel ?

Remerciements

55 L'auteur tient à remercier particulièrement toutes les personnes qui ont accepté de se livrer aux entretiens et aux différents types d'échanges ayant été nécessaires à la recherche.

Note biographique

56 Évelyne Gauché est Maître de Conférences en Géographie à l'Université François Rabelais de Tours. Ses travaux portent sur le paysage dans les pays du Sud (principalement Maroc, Brésil, Chine), incluant une approche des dynamiques paysagères, des représentations sociales du paysage et des politiques publiques le concernant. Elle coordonne actuellement l'ANR AQAPA - À qui appartiennent les paysages en Asie ? (2013-2018) -, sur le thème de la mise en tourisme et de la patrimonialisation du paysage dans des territoires à minorités ethniques (Chine, Inde, Laos, Népal, Vietnam).

Bibliographie

Associação Brasileira de Arquitetos Paisagistas (ABAP), 2012, *A carta brasileira da paisagem*, São Paulo, Associação Brasileira de Arquitetos Paisagistas, Outubro de 2012, 28 p.

Alfaro, J. A., 2011, El camino al paisaje en Chile. Reflexiones para su viabilidad, *Ecos del paisaje, Boletín del Observatorio Andino del Paisaje*, n° 2, abril 2011, p. 12.

Andrieu, J., 2009, *Dynamique des paysages dans les régions septentrionales des Rivières-du-Sud (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau)*, Thèse de Doctorat, Université Paris 7.

Baridon, M., 2006, *Naissance et renaissance du paysage*, Arles, Actes Sud, 41 p.

Benassi, A.H., O. Rubén, M. Alconada, B. Souza, M. A. de Lourdes, C. Terra et J. J. Carrillo Rivera, 2006, *Paisagismo : Carta de la Plata*, [en ligne] url : <http://www.impulsobaires.com.ar/nota.php?id=28243>

Berque, A., 1986, *Le sauvagement et l'artifice. Les Japonais devant la nature*, Paris, Gallimard, 314 p.

Berque, A., 1989, La transition paysagère ou sociétés à pays, à paysage, à shanshui, à paysage, *L'Espace géographique*, 18, 1, *Parallèles géographiques : voyages et paysages*, pp. 18-20.

Berque, A., 1995, *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 192 p.

- Berque, A., 2000. *Médiance. De milieux en paysages*, Reclus, coll. Géographiques, Paris, Belin, 2e ed, 156 p.
- Berque, A., 2007, Cosmophonie et paysage moderne, 24 p., dans Bergé A. et M. Collot dir., *Paysage et modernité(s)*, Bruxelles, Ousia, pp. 42-65.
- Berque, A., 2009, *Des eaux de la montagne au paysage*, Conférence à la Maison Franco-Japonaise, le 24 septembre 2009.
- Berque A., 2010, *Histoire de l'habitat idéal, de l'Orient vers l'Occident*, Paris, Le Félin-Kiron, 398 p.
- Berque A., 2011, La case de l'oncle Tom, Colloque *La maison individuelle*, 13 mai 2011, École d'architecture de Paris-La-Villette, laboratoire d'Architecture, Milieu, Paysage.
- Berque, A., 2012, La maison délicieuse, compte-rendu par A. Berque, *Les mercredis du Paysage*, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, Narbonne, 26 septembre 2012.
- Blanc-Pamard, C., H. Rakoto Ramiarantsoa, 2008, La dimension anthropologique et le projet de paysage dans les pays du Sud : entre recherche et pratiques d'aménagement/développement, *Contribution aux rencontres internationales du paysage de l'abbaye d'Arthous, 9 et 10 octobre 2008*.
- Bréelle, D., 2002, *Le discours français de géographie régionale et l'Indochine coloniale. Les modèles des thèses de Charles Roquebain et Pierre Gourou*. PhD, Flinders University of South Australia, 208 p.
- Brook, T., 1998, *The confusions of pleasure : commerce and culture in Ming China*, Los Angeles, University of California press, 345 p.
- Caillault, S. et M. Marie, 2009, Pratiques agricoles, perceptions et représentations du paysage : quelles articulations ? Approches croisées Nord/Sud, *Noroi*, 213, 4, pp. 9-20.
- Cámara de Diputados del H. Congreso de la Unión, 2013, *Ley general de desarrollo forestal sustentable. Últimas reformas DOF 7.06.2013*, [En ligne] url : <http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/259.pdf>, Secretaria General, 78 p.
- Canziani, J., 2012, *Perú : carta del paisaje*, 22 p.
- Cheng, F., 1989, *Souffle-Esprit. Textes théoriques chinois sur l'art pictural*, Paris, Points, 228 p.
- Cluzel, C., 2011, Entre patrimoine, tourisme et agriculture : difficulté d'un choix de gestion dans un espace multifonctionnel. Application aux chinampas de Xochimilco (Mexique), *Cybergeog : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage*, [en ligne] url : <http://cybergeog.revues.org/23733>
- Colin, P., 2009, *Du paysage de l'un à l'autre du paysage. Discours du paysage, pouvoir et identité(s) en Colombie au 19ème siècle*, Thèse de Doctorat en Langues et littératures romanes : espagnol, Paris-X Nanterre.
- Conseil de l'Europe, 2000, *Convention européenne du paysage*, STE (Série des Traités Européens) n° 176, Florence, [En ligne] URL : <http://www.conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>
- Constans, M., 2009, Islam et paysage au XVI^e siècle. Représentations du paysage et modèles d'aménagement dans le Baburnama, *Projets de paysage*, 2 , [En ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/islam_et_paysage_au_xvie_siecle_
- Davodeau, H., 2009, L'évaluation du paysage, premier acte des politiques paysagères, *Projet de Paysage*, [En ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_evaluation_du_paysage_premier_acte_des_politiques_paysageres
- Debarbieux, B., 2007, Actualité politique du paysage, *Revue de Géographie Alpine*, 95, 4, *Paysages alpins en perspective*, pp. 101-114.
- Demelenaere, E., 2005, *Herbes folles et arbres rois, gestion paysanne des ligneux au pays konso (Ethiopie), contribution à la définition d'un patrimoine naturel*, Thèse de Doctorat d'ethnobiologie, Museum National d'Histoire Naturelle, 477 p.
- De Oliveira Soares et V., N. Oliveira Almeida, 2011, O bioma caatinga sob a percepção da paisagem e a dinâmica da agricultura, *Revista Geográfica de América Central*, Número Especial EGAL, Costa Rica II Semestre 2011, pp. 11-15.
- Descola, P., 2012, *Les formes du paysage*, leçon au Collège de France du 29/02/2012, audio, [En ligne] URL : http://www.college-de-france.fr/site/philippe-descola/cours-du-29-fevrier-2012-les-formes-du-paysage__1.htm
- Dérizoz, P., 2012, *L'apparence des choses. Analyser les paysages pour comprendre les systèmes territoriaux*, Habilitation à diriger des recherches, 348 p.
- Déry, S., 2007, Les parcs nationaux en Asie du Sud-Est, une manifestation de la transformation de l'État moderne. Le cas du parc national Cat Tien au Vietnam, *Géocarrefour*, 82, 4, pp. 219-230.

- Déry, S., 2008, Les aires protégées, nouvel outil du dynamisme des États Sud-est asiatiques ?, *Annales de géographie*, 659, pp. 72-92.
- Ding, W.K., 1994, The frustration of landscape, *Landscape studies*, 1, 3.
- Djellal, N. et L. Sidimoussa, 2009, Dimension environnementale et paysagère et système de planification spatial algérien, *Projet de Paysage*, [En ligne] URL : www.projetsdepaysage.fr/.../dimension_environnementale_et_paysagere_et_systeme_de_planification_spatial_algerien
- Dollfus, O., 1965, *Les Andes centrales du Pérou et leurs piémonts (entre Lima et le Péréné)*. Étude de géomorphologie, tome X des Travaux de l'Institut français d'études andines, Paris-Lima, 404 pages.
- Donadieu, P., 2007, Le paysage, un paradigme de médiation entre l'espace et la société ?, [En ligne] URL : <http://economierurale.revues.org/1916> *Économie rurale*, 297-298, pp. 297-298.
- Donadieu, P., 2008, Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ? *Projets de paysage*, 2. [En ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quel_bilan_tirer_des_politiques_de_paysage_en_france
- Dower, M., 2008, The European Landscape Convention – basis for landscape policies and planning at local and regional level, *Speech during the RECEP-ENELC General Assembly*, Strasbourg, 5 May 2008.
- Ducourtieux, O., 2006, *Du riz et des arbres. L'interdiction de l'agriculture d'abattis-brûlis, une constante politique au Laos*, Paris, Kathala-IRD, 354 p.
- Ducourtieux, O., F. Doligez et S. Sacklokham, 2008, L'éradication de l'opium au Laos : les politiques et leurs effets sur l'économie villageoise, *Tiers Monde*, XLIX, 193, pp. 145-168.
- Ecos del Paisaje, 2010, *Marco normativo e institucional de los paisajes en el Perú*. Boletín del Observatorio Andino del Paisaje, 1, noviembre 2010, Ukhupacha, Universidad Jaume, Castellón, España, [En ligne] url : <http://www.sites.google.com/site/ecosdelpaisaje/ecos-del-paisaje-boletin-no1-noviembre-2010/marco-normativo-e-institucional-de-los-paisajes-en-el-peru>
- EL Hannani, M., A. Nuscia Taibi, Y. El Khalki et A. Benyoucef, 2009, Le paysage à l'épreuve des « nouveaux » défis de l'aménagement du territoire au Maroc : contraintes et perspectives. Le cas de l'atlas des paysages du Tadla-Azilal, *Projets de paysage*, 2, [En ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_a_l_epreuve_des_nouveaux_defis_de_l_amenagement_du_territoire_au_maroc_contraintes_et_perspectives
- Ellison, J., 2011, Living terraces of Ethiopia : Konso Landscape, Culture and Development by Elizabeth E. Watson, *American Ethnologist*, 4, pp. 839-841.
- Evrard, O., 2006, *Chroniques des cendres. Anthropologie des sociétés khmou et dynamiques interethniques du Nord-Laos*, Paris, IRD Edition, « A travers champs ».
- Escande, Y., 2005, *Montagnes et eaux. La culture du shanshui*, Paris, Hermann, 293 p.
- Farah, L, M. Bahia Schlee et R. Tardin (org.), 2010, *Arquitectura paisagistica contemporânea no Brasil*, ABAP, São Paulo, Editora SENAC, 232 p.
- Fouilleux, E., 2000, Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune, *Revue française de science politique*, 50, 2, pp. 277-306.
- Frérot, A.M., 2011, *Imaginaires des Sahariens : habiter le paysage*, Paris, CTHS-Géographie, 181 p.
- Gauché, E., 2002, *Les campagnes des Beni Saïd (Rif oriental, Maroc) : l'exemple de la crise d'une montagne et de son avant-pays*, Thèse de Doctorat, Université Paris X-Nanterre, 607 p.
- Gauché, E., 2010, Désenclavement et territoires ruraux marginalisés du nord du Maroc : les conséquences de la nouvelle route côtière méditerranéenne dans le Rif oriental (territoire des Beni Saïd), *Norois*, 214, 1, coord. Gauché E. et M. Desse, *Le Maroc en mutations*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 67-84.
- Gauché, E., à paraître, Le paysage à l'épreuve de la complexité : les raisons de l'action paysagère, *Cybergeo*.
- Giannecchini, M., W. Twine et C. Vogel, 2007, Land cover change and human-environment interactions in a rural cultural landscape in South Africa, *The Geographical Journal*, 173, 1, pp. 26-42.
- Gourou, P., 1936, *Les Paysans du Delta Tonkinois. Étude de géographie humaine*, Paris, Les Éditions d'Art et d'Histoire, Publications de l'École Française d'Extrême-Orient, 666 p.
- Guisepelli, E., 2005, Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du Nord, *Cybergeo*, article 309, [En ligne] URL : <http://www.cybergeo.eu/index3352.html>.2005
- Gros, D., 2003, *Paysages pays sage*, Le vent qui passe, Tourisme France Livres, 72 p.

- Gumuchian, H., 1991, Territorialité, partenariat et autre développement : les espaces à faible densité en situation périphérique, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, 95, pp. 333-347, [En ligne] URL : <http://id.erudit.org/iderudit/022181ar>
- Han, F., 2006, *The chinese view of Nature : Tourism in China's Scenic and Historic Interest*, PhD in philosophy, Tongji University, Shanghai, China, 256 p.
- Hinnewinkel, C., S. Guillerme, J.-M. Quitté et A. Menon, 2009, Dynamiques agricoles dans les monts Nilgiri (Inde) : entre crise économique et promotion de l'environnement, *Cahiers d'Outre-Mer*, 247, pp. 373-394.
- Hoyaux, A.-F., 2009, *Le paysage : effecteur et opérateur de territorialité*, Halshs-00380190, version 1-30 avril 2009, [En ligne] URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00380190/en>
- Hu-Sterk, F., 2004, *La beauté autrement, Introduction à l'esthétique chinoise*, Paris, Editions You-Feng, 225 p.
- Ibn Manzur, 1290, *Lisân al-'Arab*, 9 vol. , 7350 p.
- International Federation of Landscape Architects (IFLA), 2011, *Scale of Nature*, World Congree, 27-29 juin 2011, Zurich, Suisse.
- International Federation of Landscape Architects (IFLA), 2012, *The Latin American Landscape Initiative (LALI), La iniciativa latinoamericana del paisaje*. August 2012, 26 p.
- International Federation of Landscape Architects (IFLA), 2012, Towards an International Landscape Convention, [En ligne] URL : http://eventos.aviatur.com.co/iflasap2012/pdf/clp_la_africa_asia.pdf
- Institut Ricci, 2001, *Le Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, Paris et Taipei, Desclée de Brouwer, 7 vol. , 8700 p.
- International Union for Conservation of Nature (IUCN), 1992, *Jiuzhaigou valley scenic and historic interest area, China. World Heritage nomination – IUCN Technical évaluation*, 19 p., [En ligne] URL : http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/637.pdf
- Izikowitz, K. G., 1987, Les jardins et le principe vital en Asie orientale, Koechlin B., Sigaut F., Thomas J. M. C., Toffin G., *De la voûte céleste au terroir, du jardin au foyer*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, pp. 81-88.
- Jaballah, A., 2010, Le Sahel tunisien, entre littoralisation et valorisation paysagère, *Journées de l'APERAU internationale 2010*, Brest, 4-7 mai, *Les nouvelles orientations de l'urbanisme et de l'aménagement : résurgence du scientisme ou nouveaux modèles ?*
- Jullien, F., 1991, *Eloge de la fadeur. À partir de la pensée de l'esthétique de la Chine*, Paris, Ed. Philippe Picquier, Biblio essais, 160 p.
- Kinsley, D. R., 1995, *Ecology and religion : Ecological spirituality in a cross-cultural perspective*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall.
- Kovacs, K., 2009, Le silence comme présence : représentations du Vide dans la peinture de paysage chinoise, *Revue d'Etudes Françaises*, 14, pp. 23-30.
- Levi-Strauss, C., P. Descola et B. Glowczeski-Barker, 1991, Les sociétés exotiques ont-elles des paysages ? Débat, *Études Rurales*, 121-124, *De l'agricole au paysage*, pp. 151-158.
- Landy, F. 1994, *Paysans de l'Inde du Sud. Le choix et la contrainte*, Karthala – Institut Français de Pondichéry, 491 p.
- Latiri, L., 1999, *La mise en paysage des systèmes d'irrigation dans les oasis du sud tunisien*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, 482 p.
- Latiri, L., 2001, Qu'est-ce que le paysage dans la culture arabo-musulmane classique ?, *Cybergéogé*, 196, [En ligne] URL : <http://cybergeog.revues.org/4036> ; DOI : 10.4000/cybergeog.4036
- Latiri, L., 2004, La géographie arabe et le concept de paysage. *Strates*, 11, [En ligne] URL : <http://strates.revues.org/400>
- Lazarrotti, O., 2000. Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation, *M@ppemonde*, 57, pp. 12-16, [En ligne] URL : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M100/Lazarrotti.pdf>
- Le Bourdiec, F., 1978, *Hommes et paysages du riz Madagascar, étude de géographie humaine*, F.T.M.-Imp du Foiben-Taosarintanin'i Madagascar-Antananarivo, 648 p.
- Lévi-Provençal, E., 1996, *L'Espagne musulmane au Xe siècle, Institutions et vie sociale*, Paris, Maisonneuve et Larose, réed., 272 p.

- Lewis, P.F., 1979, Axioms for reading the landscape. Some guides to the American scene, dans : *The interprétation of Ordinary Landscapes : Geographical Essays*, edited by D.W. Meinig, Oxford University Press, New York.
- Li, S., 2004, Jingtuan shinian, fengjing bainian, fengtuo qiannian (Dix ans de jingtuan, cent ans de fengjing, mille ans de fengtuo), *Zhongguo yuanlin (Jardin chinois)*, pp. 37-42.
- Logan, W., 2005, Dien Bien Phu : Development and Conservation Vietnamese Cultural Landscape, *Forum Unesco University and Heritage, 10th International Seminar « Cultural Landscapes in the 21st Century »*, Newcastle-upon-Tyne, 11-16 April 2005.
- Lucas, P., 1992, *Protected Landscapes. A guide for policy makers and planners*, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources, London, Chapman & Hall.
- Luginbühl, Y., 1995, *Sensibilités paysagères, modèles paysagers*, Rapport de recherche, Ladyss/Segesa, Ministère de l'environnement, 117 p.
- Luginbühl, Y., 2001, *La demande sociale de paysage*, Rapport, Conseil national du paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001.
- Luginbühl, Y., 2010, *L'évolution de la demande sociale de paysage en Europe, Célébration du Conseil de l'Europe de l'anniversaire des dix ans de la Convention européenne du Paysage, 2009-2010. Nouveaux défis, nouvelles opportunités*, Florence, Italie, 19-20 octobre 2010, 11 p., [En ligne] URL : http://www.coe.int/t/.../celebration10/YLuginbuhlDiscours191010_fr.pdf
- Luginbühl, Y., 2012, *La mise en scène du monde : construction du paysage européen*, CNRS Éditions, 432 p.
- Macdonald, C., 1999, Le jardin cosmique : considérations anthropologiques sur le paysage en Asie, *Aseanie*, pp. 13-26.
- Magrat, C., 2004, *Poussière du Guangxi : en Chine sur la trace des peintres lettrés*, Paris, Ed. de La Différence, 224 p.
- Martínez, M.G., 2011, Verticalidad y gestion del paisaje, *Ecos del paisaje, Boletín del Observatorio Andino del Paisaje*, 2, abril 2011, p. 6.
- Miquel, A., 1980, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XIe siècle : Le milieu Naturel*, Paris, Ed de l'EHESS, Mouton, 543 p.
- Monbeig, P., 1952, *Pionniers et planteurs de Sao Paulo*, Paris, Armand Colin, 375 p.
- Moore, K., 2012, Towards an international landscape convention, *GIAHS*, FAO, october 2012, [En ligne] URL : http://www.fao.org/fileadmin/templates/giahs_assets/case_study_annexes/Prof-Kathryn-Moore-Towards-an-International-Landscape-Convention.pdf
- Moral, P. (coord), 1961, *Le paysan haïtien (Étude sur la vie rurale en Haïti)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 376 p.
- Morlon, P., 1992, *Comprendre l'agriculture paysanne dans les Andes centrales. Pérou-Bolivie*, INRA, 488 p.
- Al Faransi Al Arabi, M., 1972, *Mounged, dictionnaire moderne, français-arabe*, Beyrouth, éd. Dar al-Machreq, 3e ed.
- Muangyai, N., 2008, Cultural landscapes and Management Plan for Cultural and historical tourism in palaces dating from King Rama VI's reign, PhD Philosophy, *Program of Architectural Heritage Management and Tourism*, Silpakorn University (Thaïland), 168 p.
- Natsuko, A. et N. Tiamsoon, 2008, Cultural Landscape in Asia and the Pacific : Implications of the World Heritage Convention, *International Journal of Heritage Studies*, 14, 2, pp. 176-191.
- Nicolaï, H., 1996, *Réflexions sur les caractères originaux des paysages agraires de l'Afrique tropicale*, [En ligne] URL : http://www.bsrgl.be/uploads/BSGLg-1996-32-48_NICOLAI-.pdf
- Nogueira da Silva Cavalcante Alves, S.F., 2006, *Les représentations du paysage en Santa Catarina (Brésil) dans les récits des voyageurs du XIXe siècle à nos jours*, Thèse de Doctorat, Paris 1, 1050 p.
- Oakes, T., 1998, *Tourism and modernity in China*, London, New-York, Routledge, 272 p.
- Paupert, M., 2011, *Les motivations du paysage : le vide et le plein, perception paysagère et compétition ethnique dans l'ouest du Cameroun*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux, 385 p.
- Pélissier, P., 1966, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imp. Fabrègues, 974 p.
- Pélissier, P., 1980, L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique Noire, *L'arbre en Afrique tropicale, Cahiers de l'ORSTOM - Série Sciences humaines*, XVII 3-4, pp. 131-136.

- Perez, P., 1998, *Le monde au-delà du bambou : analyse et interprétation de quelques représentations de l'espace chez les Hopi d'Arizona (E.U.)*, Thèse de Doctorat, EHESS, 474 p.
- Petry, C., 2003, *Construction de l'identité des paysages : l'imaginaire des paysages et l'identité territoriale au sud du Brésil*, Thèse de doctorat, Paris-I, 340 p.
- Pitte, J.-R., 2012, *Pourquoi a-t-on inventé le mot paysage en 1493 ?* Communication aux Rendez-vous de l'Histoire, 19 octobre 2012, Château Royal, Blois.
- Red Argentina del Paisaje (RAP), 2010, *Carta de Buenos Aires*, Red Argentina del Paisaje, novembre 2010.
- Raison, J.-P., 1984, *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux : enracinement et mobilité des sociétés rurales*, Paris, ORSTOM-KHARTALA, 2 vol de 661 et 614p.
- Rakoto, H., 1995, *Chair de la terre, oeil de l'eau... Paysanneries et recompositions des campagnes en Imérina (Madagascar)*, IRD, 370 p.
- RECEP-ENELC, 2011, *Towards an international landscape convention : recommendations for its formulation, content and implementation from the experience of the European Landscape Convention*, Final paper Seminar CIDCE, Limoges, 10 p., [En ligne] URL : <http://www.recep-enelc>
- Recharte, J., 2001, La categoria de Reserva Paisajística como estrategia de Conservación en el contexto de los Andes : naturaleza y cultura en la Cordillera de Huayhuash, Perú, Unesco, *Paisajes Culturales en los Andes : memoria narrativa, casos de estudio, conclusiones y recomendaciones de la reunion de expertos, Arequipa y Chivay, Peru, del 17 al 22 mayo de 1998*, E. Mujica Barreda ed., Lima, Centro del Patrimonio Mundial de la UNESCO, pp. 137-148, [En ligne] URL : http://www.condesan.org/unesco/paisajes_culturales_andes.htm
- Robert, A., 2011, *Dynamiques paysagères et guerre dans la province de Thua Thiên Hué (Vietnam central), 1954-2007 : entre défoliation, déforestation et reconquêtes végétales*, Thèse de Doctorat, Université Paris 4, 1172 p.
- Robequain, C., 1929, *Le Thanh Hoá, Etude géographique d'une province annamite*, Paris et Bruxelles, Les Editions G. Van Oest, 1 et 2, Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient.
- Robequain, C., 1935, *L'Indochine française*, Paris, Armand Colin, 221 p.
- Royaume du Maroc, 2010, *Objectifs du millénaire pour le développement, Rapport National 2009*, 75 p.
- Salin, E., 2007, Les paysages culturels entre tourisme, valorisation patrimoniale et émergence de nouveaux territoires (étude de cas de la Quebrada et Humahuaca, nord-ouest argentin), *Cahiers des Amériques Latines*, 1-2, 54-55, pp. 121-136.
- Sociedad Colombiana de Arquitectos Paisajistas (SAP), 2010, *Carta Colombiana del Paisaje*, Sociedad Colombiana de Arquitectos Paisajistas, 16 p.
- Sociedad de Arquitectos Paisajistas de Mexico (SAPM), 2010, *Carta Mexicana de Paisaje*, 6 p., [En ligne] URL : http://laliniciativablog.files.wordpress.com/2013/04/mexicoc-_paisaje__2.pdf
- Sautter, G., 1962, A propos de quelques terroirs d'Afrique occidentales, *Etudes rurales*, pp. 24-86.
- Schlemmer, G. (éd.), 2012, *Rituels territoires et pouvoirs dans les marges sino-indiennes*, *Moussons*, 19-1, pp. 5-18.
- Shinawatra, W., 2012, *Understanding cultural landscapes in thai urban context : Bangkok as a neglecting water-based city*, Conference, march 2012, School of Architecture and Design, Bangkok, Thaïland.
- Sinha, A. et D.F. Ruggles, 2004, The Yamuna Riverfront, India : A Comparative Study Of Islamic and Hindu Traditions in Cultural Landscapes, *Landscape journal*, 23, 2.
- Smadja, J., 2003, *Histoire et devenir des paysages en Himalaya : Représentations des milieux et gestion des ressources au Népal et au Ladakh*, Paris, CNRS, 646 p.
- Soba Giordano, A. F., 2012, La evaluación de paisajes. Tres casos de estudio, *Seminario de Paisajes Culturales Udelar/UCP*, Montevideo, 31.01-1.02 2012.
- Taunay, B., 2009, *Le tourisme intérieur chinois : approche géographique à partir des provinces du sud-ouest de la Chine*, Thèse de géographie, Université de la Rochelle, 471 p.
- Taylor, K., 2009, Cultural landscape in Asia, reconciling International and Southeast Asian Regional Values, *Landscape research*, 34, 1, pp. 7-31.
- Taylor, K., 2010, Landscape and memory : *cultural Landscapes, intangible values and some thoughts on Asia*, [En ligne] URL : <http://openarchive.icomos.org/139/1/77-wrVW-272.pdf>
- Taylor, K. et J. Lenon, 2012, *Managing cultural Landscape*, London, Routledge, 370 p.

Tchawa, P., 1991, *Dynamique des paysages sur la retombée méridionale des Hauts Plateaux de l'Ouest Cameroun*, Thèse de Doctorat, Université Bordeaux 3, 398 p.

Tomas, F., 1994, Du paysage aux paysages, pour une autre approche paysagère, *Revue de Géographie de Lyon*, 69, 4/94, pp. 277-286.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), 2013, Paysages culturels, Centre du Patrimoine Mondial, [En ligne] URL : <http://www.whc.unesco.org/fr/PaysagesCulturels/>

Vandermeersch, L., 2000, L'art des jardins dans les pays sinisés : Chine, Japon, Corée, Vietnam, *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 22, pp. 5-8.

Verdum, R., L. Vieira, B. Pinto et L.A. da Silva, 2012, *Paisagem - leituras, significados, transformações*, Porto Alegre, Editora da UFRGS, 256 p.

Walle, P., 1942, *L'Argentine telle qu'elle est*, Paris, Guilmoto, 590 p.

Notes

1 L'investigation présentée dans cet article n'ayant pas concerné l'Amérique du Nord, les pays occidentaux recouvrent ici essentiellement l'Europe.

2 Par analogie avec la transition démographique, la transition paysagère se déroule en trois phases, pendant lesquelles les sociétés sont successivement des « sociétés à pays » (caractérisées par une faible objectivation du milieu), puis, avec l'émergence du sujet hors du milieu et l'apparition corrélative du terme *paysage*, marquant l'amorce de la transition, « des sociétés à paysage », et enfin des « sociétés à paysagement », conscientes de leur propre regard et caractérisées par une prise en compte active de l'esthétique du territoire par un aménagement paysager (Berque, 1989).

3 Selon A. Berque (1995), quatre critères définissent une « civilisation paysagère » : l'existence de représentations linguistiques, narratives, picturales et jardinières, P. Dério (2012) ajoutant « avec en filigrane le primat de l'esthétique ».

4 En 2013, on dénombre 40 sites inscrits au titre des « Paysages culturels » sur la liste du patrimoine mondial dans les pays du Sud pour 45 dans les pays du Nord (UNESCO, 2013).

5 <http://www.atilf.atilf.fr>

6 Au sens de la *polis*, comme l'ensemble des actions publiques, parapubliques ou privées qui interviennent sur la vie collective. L'action spontanée des sociétés (et non volontairement paysagère au contraire des politiques se réclamant du paysage) est considérée comme faisant partie du sous-système « matérialité » du paysage.

7 Certes pays du Nord, mais qui constitue aussi une entrée pour la compréhension de processus qui trouvent des affinités dans l'aire asiatique.

8 Babur (1483-1530), descendant de Tamerlan (guerrier turco-mongol du 14^e siècle, conquérant d'une grande partie de l'Asie centrale et occidentale), fut le fondateur du Premier Empire moghol de l'Inde en 1526, dont il fut aussi le premier Empereur.

9 Des associations professionnelles d'architectes paysagistes, affiliées à l'IFLA (*International Federation of Landscape Architects*), existent dans plusieurs pays du Sud : Kenya, Malawi, Nigéria, Afrique du Sud, Maroc, Tunisie, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela, Chine, Inde, Indonésie, Corée du Sud, Malaisie, Philippines, Thaïlande. Ces professionnels sont souvent formés dans les pays du Nord (principalement Canada, États-Unis, Espagne, France, Portugal, Suisse), mais il existe des formations dans certains pays du Sud (notamment Afrique du Sud, Tunisie, Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Venezuela, Chine), ce qui va alors dans le sens de la reconnaissance de l'action paysagère.

10 Les communications sur le Maghreb sont cependant restées en minorité.

11 Tandis qu'en français l'expression « paysage culturel » renvoie à une identification patrimoniale, celle anglo-saxonne de *cultural landscape* est employée pour distinguer un paysage construit par l'homme d'un paysage naturel : ainsi, P.K. Lewis (1979), de la géographie culturelle américaine, le définit comme « the landscape made by humans » et précise que « it is proper and important to think of cultural landscape as nearly everything that we can see when we go outdoors ».

12 Les deux dernières maîtrisées par l'auteur, la première en apprentissage.

13 Les extraits d'entretiens sont en italiques entre guillemets (ont été sélectionnés les plus significatifs).

14 Ces entretiens, complétés par d'autres qui seront réalisés ultérieurement, feront l'objet d'une prochaine publication plus détaillée.

15 Le plus grand dictionnaire chinois-français, en 7 volumes.

16 Le japonais utilise des caractères chinois, qui sont directement compréhensibles par les Chinois même s'ils ne se prononcent pas pareil dans les deux langues. Le mot ainsi créé par ce botaniste japonais à l'aide de caractères chinois (*keikan*) a ainsi été adopté tel que par les Chinois, mais prononcé autrement (*jingguan*).

17 Le Dictionnaire encyclopédique chinois Cihai (1999) est le plus grand dictionnaire unilingue chinois, qui compte 38 volumes et donne la définition de 17 523 caractères et 105 400 mots.

18 L'équivalent de ces deux termes n'existe pas en arabe dialectal qui emprunte donc ces mots à l'arabe littéraire.

19 European Network of Universities for the implementation of the European Landscape Convention.

20 Directions provinciales de l'Agriculture, Agence de Développement Agricole (ADA), Agence pour la Promotion et le Développement économique et social de la Préfecture des Provinces de la Région Orientale du Royaume, associations pour la promotion des produits du terroir, gérants de Groupements d'Intérêt Economiques (GIE), sociétés de commercialisation d'intrants, de machines agricoles, ou d'exportation, paysagistes, ainsi que le ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Aziz Akhannouch.

21 Pour la signification des acronymes latino-américains, voir tableau 1.

22 L'ancienne Présidente de l'IFLA, membre du Comité IFLA pour la Convention Internationale du Paysage, titulaire de la chaire LALI (*Latin American Landscape Initiative*), coordinatrice de la LALI, Colombie, et la Coordinatrice et communication LALI à Bern, Suisse.

23 La Directrice du Centre de Documentation de l'ICOMOS, Paris.

24 Les différents pays investigués correspondent évidemment à des situations économiques et culturelles très inégales. Ils sont cependant dans le présent article considérés globalement comme pays du Sud. La mise en perspective de ces différentes situations au regard des politiques paysagères fera l'objet d'une prochaine publication, de même que les modalités de protection mises en œuvre dans le cadre des exemples cités ci-dessous.

25 Est classée par exemple dans cette catégorie la Cordillère de Huayhuash (Recharte, 2001).

26 *Instituto de Recursos Naturales* – Institut des Ressources Naturelles.

27 <http://www.chartenvironnement.ma>

28 Fédération Internationale des Architectes Paysagistes. Elle rassemblait au moment de sa création en 1948 à Cambridge 15 pays d'Europe et d'Amérique du Nord, elle en compte aujourd'hui 64, par l'intermédiaire de l'affiliation des associations nationales d'architectes paysagistes. Le siège de l'IFLA se trouve à Versailles depuis 1978. <http://www.iflaonline.org>

29 *The European Network of Local and Regional Authorities for the Implementation of the European Landscape Convention* est une ONG internationale constitués d'autorités publiques infra-nationales qui promeut une approche *bottom-up* pour l'application de la Convention Européenne du Paysage.

30 FAO, ICCROM (International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property), ICOMOS, EUI (European University Institute), UNU (United Nations University), ICQHS (International Center on Qanats and Historic Hydraulic Structures, de l'Unesco), ITKI (International Traditional Knowledge Institute).

31 <http://www.lali-iniciativa.com>

32 Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Pérou, Porto Rico, Uruguay et Venezuela.

33 « Un résultat spatio-temporel de facteur naturels et humains, tangibles et intangibles, qui étant perçu et modifié par l'homme, reflète la diversité des cultures ».

34 Y compris, évidemment, des pays du Nord : charte néozélandaise du Paysage en 2010, charte australienne du paysage en 2011, par exemple.

35 Le Réseau Argentin du Paysage (<http://www.redargentinadelpaisaje.com>) est un réseau interdisciplinaire formé de 19 groupes (présents dans 19 villes d'Argentine) intégrant des professionnels de divers domaines (paysagistes, mais aussi architectes, ingénieurs agronomes, dessinateurs industriels, techniciens en jardinerie...), dont le but est de promouvoir planification, protection, gestion et aménagement des paysages argentins dans le cadre du développement local durable.

36 « Que define como paisaje cultural las obras que combinan el trabajo del hombre y la naturaleza, es decir una paisaje donde se manifesta de forma singular la interaccion entre la sociedad y su ambiente natural ».

37 Paysage écrit.

38 Au Brésil : <http://www.abap.org.br>

39 Échos du paysage.

40 L'ABAP par exemple a publié en mai 2010, *Arquitectura paisagistica contemporânea no Brasil* (Farah, Bahia Schlee, Tardin org., 2010), qui retrace l'évolution de l'architecture du paysage au Brésil depuis les années 1930.

41 Au Maroc : <http://www.appm.ma>

42 Emanant de couches diverses des sociétés européennes, depuis les cercles de scientifiques ou d'experts de disciplines variées, mais aussi dans des milieux plus populaires luttant pour préserver la qualité de leur cadre de vie (Luginbühl, 2010).

Pour citer cet article

Référence électronique

Évelyne Gauché, « Le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ? Pistes de recherches sur l'institutionnalisation du paysage », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, mis en ligne le 15 mai 2015, consulté le 08 octobre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/16009> ; DOI : 10.4000/vertigo.16009

À propos de l'auteur

Évelyne Gauché

MCF Géographie, Université de Tours, UMR CNRS 7324 CITERES, Université François Rabelais, UFR Droit, Économie et Sciences Sociales, Département de Géographie, 50 avenue Jean Portalis, 37 206 Tours Cedex 3, France, courriel : evelyne.gauche@9online.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

On ne compte plus, en Occident, les travaux de recherches sur le paysage, que ce soit du point de vue de sa matérialité, des représentations dont il est l'objet, ou des politiques publiques, de plus en plus nombreuses, qui lui sont destinées. Au contraire, dans les pays du Sud, en dehors de la dimension matérielle, les représentations sociales du paysage ont été beaucoup moins étudiées, tandis que les politiques paysagères y sont inexistantes (ou au mieux à l'état d'ébauche). Pourtant, le « paysage à l'occidentale » est en train de pénétrer ces pays selon des modalités diverses, qui se traduisent actuellement par le projet d'élaboration d'une Convention internationale du Paysage, sur le modèle de la Convention Européenne du Paysage (Florence, 2000), processus qui n'a pas encore été étudié. C'est ce qui nous conduit à nous interroger, dans cette contribution, sur les modalités de l'existence du paysage dans les pays du Sud, en tant qu'objet de politiques publiques. À travers une approche qui considère le paysage comme un complexe, fait des interrelations entre ses dimensions matérielle, idéale (représentations) et Politique (dimension de l'action), dans laquelle, alors, l'action politique est intimement liée aux représentations sociales, cet article interroge le sens donné à la notion de paysage dans les pays du Sud, dans des cultures souvent très éloignées de celle de l'Occident, à travers le prisme de son institutionnalisation. La réflexion débouchera sur des propositions de pistes de recherches au sujet des implications de ce transfert de modèle.

Countless studies have been done in Western countries on landscape, be they about its materiality, social representations, or the public policies to which it is the object. In contrast, other than their material dimensions, the social representations of the landscape, have been much less studied in the Southern countries, while landscape policies are virtually non-existent, and thus so are studies about them. Nevertheless, the western concept of "landscape" is infiltrating the countries in different ways, with the current development of an International Convention of the Landscape, modeled on the European Convention of Landscape (Florence,

2000), process that has not been studied yet. That is what leads us to question about the ways landscape can exist in the Southern countries as an object of public policies. In this article, we ask what landscape means through the prism of its institutionalization in the Southern countries, where cultures are often very different from those of Western countries. To address this question, we use an approach that considers landscape as a complex of interrelated dimensions, including material, ideal (representations) and Political (the dimension of the action). This reflection will lead us to propose research paths dealing with the implications of transferring this model.

Entrées d'index

Mots-clés : paysage, pays du Sud, représentations sociales, politiques publiques, approche langagière du paysage

Keywords : landscape, Southern countries, social representations, public policies, landscape approach through language